

RCS : MELUN
Code greffe : 7702

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MELUN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2009 B 00092
Numéro SIREN : 347 668 428
Nom ou dénomination : RESTAURANT SAN CARLO

Ce dépôt a été enregistré le 07/10/2022 sous le numéro de dépôt 13485

13485



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

N° 2065-SD
2021

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)
Timbre à date du service

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01112020	et clos le	31102021	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:				Adresse du siège social:											
SARL SAN CARLO "LA MARE AU DIABLE" Parc du Plessis Picard D306 77550 REAU															
SIRET	3	4	7	6	6	8	4	2	8	0	0	0	3	5	Mét :
Adresse du principal établissement:								Ancienne adresse en cas de changement:							

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITÉ

Activités exercées: Restauration Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 31 %	Bénéfice imposable à 28%	Déficit	86 513
	Bénéfice imposable à 15 %	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%			
	PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quinquies)
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches				
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies <input type="checkbox"/> Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A <input type="checkbox"/>				
Entreprise nouvelle, art. 44 septies <input type="checkbox"/> Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies <input type="checkbox"/> Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies <input type="checkbox"/>				
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies <input type="checkbox"/> Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A <input type="checkbox"/> Autres dispositifs <input type="checkbox"/>				
Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies <input type="checkbox"/>				
Société d'investissement immobilier cotée <input type="checkbox"/> Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) <input type="checkbox"/> Plus-values exonérées relevant du taux de 15% <input type="checkbox"/>				
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W <input type="checkbox"/>				

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS Cbc/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre

2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée

Nom / Adresse
N°

3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe

Nom / Adresse
N°

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI NON Si oui, indication du logiciel utilisé COALA

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
MANSOURI ET ASSOCIES 133 Rue Faubourg SAINT HONORE 75008 PARIS			
Tél:		Tél:	
CGA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:
			Date: 28012022 Lieu: REAU
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:		Qualité et nom du signataire: Gérant CARLO DEL POZZO	
N° d'agrément du CGA/OMGA/visueur conventionné		Signature:	
Examen de conformité fiscale (ECF) <input type="checkbox"/>		prestataire :	

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065 bis-SD

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

2021

H RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾ payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾	c		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées	d		
	e		
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾	f		
	g		
	h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾	i		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI	j		
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾	Total (a à h)		

I RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:					
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements	
1	2	3	4	5	6	7	8	
CARLO DEL POZZO 38 RUE JAUZIER KOESTLER 94100 SAINT-MAUR-DES-FOSSES	650		69 724					
MARIA LUISA DEL POZZO 38 RUE JAUZIER KOESTLER 94100 SAINT-MAUR-DES-FOSSES	600		27 626					
ANNA-MARIA MANDAGLIO	1251							

J DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

REMUNÉRATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES A 15%
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)	165 268	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice
		MVLT restant à reporter

Désignation de l'entreprise : <u>SARL SAN CARLO "LA MARE AU DIABLE"</u>		1 2															
Adresse de l'entreprise <u>Parc du Plessis Picard D306 77550 REAU</u>		Durée de l'exercice précédent * 1 2															
Numéro SIRET * <table border="1" style="display: inline-table; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 20px; text-align: center;">3</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">4</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">7</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">6</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">6</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">8</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">4</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">2</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">8</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">0</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">0</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">0</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">3</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">5</td> </tr> </table>			3	4	7	6	6	8	4	2	8	0	0	0	3	5	Néant <input type="checkbox"/> *
3	4	7	6	6	8	4	2	8	0	0	0	3	5				
		Exercice N clos le, 3 1 1 0 2 0 2 1															
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3													
Capital souscrit non appelé (I) AA																	
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB	AC														
		Frais de développement * CX	CQ														
		Concessions, brevets et droits similaires AF	AG														
		Fonds commercial (1) AH	AI	480 000													
		Autres immobilisations incorporelles AJ	AK	867	333												
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL	AM														
		Terrains AN	AO														
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Constructions AP	AQ	3 000													
		Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	AS	174 381	3 988												
		Autres immobilisations corporelles AT	AU	255 977	122 178												
		Immobilisations en cours AV	AW														
		Avances et acomptes AX	AY														
		IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS	CT													
			Autres participations CU	CV													
Créances rattachées à des participations BB	BC																
Autres titres immobilisés BD	BE																
Prêts BF	BG																
Autres immobilisations financières * BH	BI	11 424	11 424														
TOTAL (II) BJ		1 052 147	434 225	617 923													
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements BL	BM														
		En cours de production de biens BN	BO														
		En cours de production de services BP	BQ														
		Produits intermédiaires et finis BR	BS														
		Marchandises BT	BU	62 330	62 330												
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes BV	BW														
		Clients et comptes rattachés (3)* BX	BY	5 695	5 695												
		Autres créances (3) BZ	CA	26 077	26 077												
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé CB	CC														
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :.....) CD	CE														
Disponibilités CF		CG	371 246	371 246													
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)* CH	CI	10 310	10 310													
	TOTAL (III) CJ		475 659	475 659													
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW																
	Primes de remboursement des obligations (V) CM																
	Écarts de conversion actif * (VI) CN																
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO		1 527 806	434 225	1 093 581													
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP	(3) Part à plus d'un an : CR														
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :	Créances :														

Désignation de l'entreprise		SARL SAN CARLO "LA MARE AU DIABLE"		Néant	<input type="checkbox"/> *
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :.....38 128...)	DA		38 128	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB			
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input style="width: 50px; border: 1px solid black;" type="text" value="EK"/>)	DC			
	Réserve légale (3)	DD		3 813	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input style="width: 50px; border: 1px solid black;" type="text" value="B1"/>)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * <input style="width: 50px; border: 1px solid black;" type="text" value="EJ"/>)	DG		351 549	
	Report à nouveau	DH		147 306	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI		20 618	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)				DL
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
TOTAL (II)				DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
TOTAL (III)				DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		129 640	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input style="width: 50px; border: 1px solid black;" type="text" value="EI"/>)	DV		4 804	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX		263 257	
	Dettes fiscales et sociales	DY		134 468	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Compte régul.	Autres dettes	EA			
	Produits constatés d'avance (4)	EB			
TOTAL (IV)				EC	532 169
(V)				ED	
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)				EE	1 093 581
RENYVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC			
		ID			
		IE			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG		532 169		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : <u>SARL SAN CARLO "LA MARE AU DIABLE"</u>				Néant <input type="checkbox"/> *			
		Exercice N					
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	339 945	FB	FC	339 945	
	Production vendue	}	FD		FE	FF	
			FG		FH	FI	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	339 945	FK	FL	339 945	
	Production stockée *				FM		
	Production immobilisée *				FN		
	Subventions d'exploitation				FO	107 256	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)				FP		
	Autres produits (1) (11)				FQ	794	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	447 995
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS	109 383	
	Variation de stock (marchandises)*				FT	(13 753)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU	305	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW	146 487	
	Impôts, taxes et versements assimilés *				FX	6 451	
	Salaires et traitements *				FY	134 599	
	Charges sociales (10)				FZ	15 888	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	}	- dotations aux amortissements *		GA	29 596
				- dotations aux provisions		GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *		GC			
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD		
	Autres charges (12)				GE	1 134	
Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	430 090	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	17 905	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *			(III)	GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *			(IV)	GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	97	
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM		
	Différences positives de change				GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO		
Total des produits financiers (V)					GP	97	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *				GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	1 874	
	Différences négatives de change				GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT		
Total des charges financières (VI)					GU	1 874	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	(1 776)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	16 129	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise <u>SARL SAN CARLO "LA MARE AU DIABLE"</u>										Néant <input type="checkbox"/> *		
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations				
		TOTAL I						Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				CZ		D8		D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				KD	481 200	KE		KF			
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KI			
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM	3 000	KN		KO		
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions		Dont Composants	M2		KP		KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS	178 369	KT		KU		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	292 859	KW		KX	10 612	
		Matériel de transport *				KY	1 626	KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	67 208	LC		LD	5 849	
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ			
	Avances et acomptes				LK		LL		LM			
	TOTAL III				LN	543 064	LO		LP	16 461		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T			
	Autres participations				8U		8V		8W			
	Autres titres immobilisés				1P		1R		1S			
	Prêts et autres immobilisations financières				1T	11 424	1U		1V			
	TOTAL IV				LQ	11 424	LR		LS			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				OG	1 035 687	OH		OJ	16 461			
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence 4		
		par virement de poste à poste 1		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN		CO		DO		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO		LV		LW	481 200	IX		
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME	3 000	MF		
		Inst. gales, agencts et am. des constructions			IS		MG		MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ		MK	178 369	ML	169 942	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers			IU		MM		MN	303 471	MO	
		Matériel de transport			IV		MP		MQ	1 626	MR	
	Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier			IW		MS		MT	73 057	MU		
	Emballages récupérables et divers *			IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ		NA		NB		
Avances et acomptes			NC		ND		NE		NF			
TOTAL III			IY		NG		NH	559 524	NI	169 942		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		OÜ		M7		OÜ		
	Autres participations			IØ		OØ		OY		OZ		
	Autres titres immobilisés			11		2B		2C		2D		
	Prêts et autres immobilisations financières			12		2E		2F	11 424	2G		
	TOTAL IV			13		NJ		NK	11 424	2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			14		OK		OL	1 052 147	OM	169 942		

(Ne pas reporter le montant des centimes)

SAGE Experts-comptables janvier 2021

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Exercice N clos le **3 1 1 0 2 0 2 1**

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SARL SAN CARLO "LA MARE AU DIABLE " Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)] 6
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévalués dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
 - a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
 - b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

SAGE Experts-comptables Janvier 2021

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

AMORTISSEMENTS

Désignation de l'entreprise SARL SAN CARLO "LA MARE AU DIABLE" Néant *

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE	467	PF	400	PG		PH	867
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR	3 000	PS		PT		PU	3 000
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	170 827	QA	3 554	QB		QC	174 381
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	162 041	QE	25 010	QF		QG	187 051
	Matériel de transport	QH	1 626	QI		QJ		QK	1 626
Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	66 668	QM	632	QN		QO	67 300
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	404 162	QV	29 196	QW		QX	433 358
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	404 629	ØP	29 596	ØQ		ØR	434 225

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES										
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements TOTAL I	M9	N1		N2		N3		N4		N5		N6
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8		P6		P7		P8		P9		Q1
Terrains	Q2	Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8
Constructions	Sur sol propre	R1		R2		R3		R4		R5		R6
	Sur sol d'autrui	R7		R8		S1		S2		S3		S4
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5		S6		S8		S9		T1		T2
Inst. techniques mat. et outillage	T3		T4		T5		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1		U2		U4		U5		U6		U7
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V3		V4		V5
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		W1		W2		W3
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W8		W9		X1
TOTAL III	X2		X3		X4		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL					NM						NO
Total général (I + II + III + IV)	NP		NQ		NR		NS		NT		NU	NV
Total général non venant (NP + NQ + NR)	NW						NY					NZ
CADRE C		Total général non venant (NS + NT + NU)				Total général non venant (NW - NY)						

CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*			
		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler				Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations				SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SARL SAN CARLO "LA MARE AU DIABLE"				Néant <input checked="" type="checkbox"/>
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice	
		1	2	3	4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y		
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1)*	6A	6B	6C	6D	
		6E	6F	6G	6H	
		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5	
		9U	9V	9W	9X	
		Ø6	Ø7	Ø8	Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A	
TOTAL III	7B	TY	TZ	UA		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD		
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF			
	- financières	UG	UH			
	- exceptionnelles	UJ	UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10	
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.						

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT	11 424	UV		UW	11 424			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA								
	Autres créances clients		UX	5 695		5 695					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêtés ou remis en garantie * (antérieurement constituée * UO)		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	5 947		5 947				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)		VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	20 130		20 130					
	Charges constatées d'avance		VS	10 310		10 310					
	TOTAUX			VT	53 506	VU	42 083	VV	11 424		
RENNVOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG								
	à plus d'1 an à l'origine		VH	129 640		31 005		98 635			
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	263 257		263 257						
Personnel et comptes rattachés		8C	54 002		54 002						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	75 249		75 249						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	2 024		2 024					
	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	3 193		3 193					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	4 804		4 804						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K									
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX			VY	532 169	VZ	433 534		98 635			
RENNVOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	22 004		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032					

Désignation de l'entreprise		SARL SAN CARLO "LA MARE AU TABEAU		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET		Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N clos le		3 1 0 2 0 2 1			
I. RÉINTÉGRATIONS										BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE					
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)													WA	20 618
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)													WD	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)													WF	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option													RA	
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)													WI	
	Amendes et pénalités													WJ	125
	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-bis)													XX	
	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *													XZ	
Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *													XY		
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)													I7		
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE			WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI			L7		K7				
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme													I8	
	- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)													ZN	
	- imposées au taux de 0 %													WN	
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *													WO		
- Plus-values nettes à court terme													XR		
- Plus-values soumises au régime des fusions													WQ		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)													Y1		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *													SU		
Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du C.G.I.)													SW		
Déficits étrangers antérieurement déduits par les PME (art. 209 C)													SX		
Zones d'entreprises * (activité exonérée)													M8		
Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro													Y3		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage													WR	20 743	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage													WS		
TOTAL I													WT		
II. DÉDUCTIONS										PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE					
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *													WU		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréés dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)													WV		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme													WH	
	- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)													WP	
	- imposées au taux de 0 %													WW	
	- imposées au taux de 19 %													XB	
	- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures													I6	
- imputées sur les déficits antérieurs													WZ		
Autres plus-values imposées au taux de 19 %													XA		
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *													ZX		
Régime des sociétés mères et des filiales *													ZY		
Produit net des actions et parts d'intérêts :													XD		
Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation													XF		
Produits de participation inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99% (art 223B du CGI)													XS		
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *													XG	107 256
	Majoration d'amortissement *													Y2	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés ++ septies)			K9	Entreprises nouvelles (+4 sexes)			L2	Jeunes entreprises innovantes (art ++ sexes A)			L5		
		ZFU-TE (art. ++ octies et octies A)			OV	Société investissements immobilier cotées (art. 208C)			K3	Zone de restructuration de la défense ++ triécies)			PA		
		Bassin urbain à dynamiser (art. ++ sexécies)			PP	Bassin d'emploi à redynamiser (art. ++ diécies)			IF	Zone franche d'activité NG (art. ++ quaterécies)			XC		
Zone de revitalisation rurale (art. ++ quinquécies)			PC	Zone de revitalisation rurale (art. ++ quinquécies)			PC	Zone de développement prioritaire (art ++ quaterécies)			PB				
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)													YI		
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)			X9	dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)			YH	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)			YC			
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)			YA	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)			YB	créance dégagee par le report en arrière de déficit			ZI			
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)			YD	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)			YI	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)			YL			
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage													XH	107 256	
III. RÉSULTAT FISCAL										TOTAL II					
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :													XI		
- bénéfice (I moins II)													XJ	86 513	
- déficit (II moins I)													ZL		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *													XL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *													XO	86 513	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)													XN		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise SARL SAN CARLO "LA MARE AU DIABLE"		Néant <input type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	61 368
Déficits transférés de plein droit (art.209-II-2 du CGI)	K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice	K4ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)		K6	61 368
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)		YJ	86 513
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	147 881
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^e bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice		ZT	23 888
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	
		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^e bis Al. 2 du CGI*		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
		8X	8Y
		8Z	9A
		9B	9C
Provisions pour dépréciation *			
		9D	9E
		9F	9G
		9H	9J
Charges à payer			
		9K	9L
		9M	9N
		9P	9R
		9S	9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN	YO
à reporter au tableau 2058-A :		▼ ligne WI	▼ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

TABLEAU D'AFFECTION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : <u>SARL SAN CARLO "LA MARE AU DIABLE"</u>										Néant <input type="checkbox"/> *					
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	204 239	AFFECTATIONS	Affections aux réserves { - Réserves légales - Autres réserves Dividendes Autres répartitions Report à nouveau (NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	ZB									
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	(56 933)			ZD									
	Prélèvements sur les réserves	OE				ZE									
						ZF									
	TOTAL I	OF	147 306			ZG			147 306						
										ZH	147 306	TOTAL II			
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :					
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier	(précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail			J7					YQ					
	- Engagements de crédit-bail immobilier											YR			
	- Effets portés à l'escompte et non échus											YS			
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance											YT	710		
	- Locations, charges locatives et de copropriété	(dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois			J8					XQ	60 976				
	- Personnel extérieur à l'entreprise											YU			
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)											SS	16 474		
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages											YV			
	- Autres comptes	(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			ES					ST	68 327				
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										ZJ	146 487			
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*, CFE, CVAE											YW	2 143		
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe intérieure sur les produits pétroliers			ZS					9Z	4 308				
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										YX	6 451			
TVA	- Montant de la TVA collectée											YY	42 369		
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations											YZ	37 516		
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration sociale nominative au titre de 2019) *											OB	165 268		
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *											OS			
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *											ZK	%		
	- Numéro de centre agréé *	XP										- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)	Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR	0
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice											RG			
- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies											RH				
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL							
				Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC							
	Groupe : résultat d'ensemble	JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO							
				Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF							
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ										

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : SARL SAN CARLO "LA MARE AU DIABLE"

Néant **A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

	Nature et date d'acquisition des éléments cédés* (1)	Valeur d'origine* (2)	Valeur nette réévaluée* (3)	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt (4)	Autres amortissements* (5)	Valeur résiduelle (6)
I - Immobilisations*	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES**Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées ***

	Prix de vente (7)	Montant global de la plus-value ou de la moins-value (8)	Court terme (9)	Long terme (10)			Plus-value taxables à 19 % (1) (11)
				19 %	15 % ou 12,80 %	0 %	
I - Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
		CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (9)					
		CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (10)					
		CADRE C : autres plus-values taxable à 19 % (11)	(A)	(B) (Ventilation par taux)		(C)	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : SARL SAN CARLO "LA MARE AU DIABLE" Néant *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ¹ ou 12,8 %

¹ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
² Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

² Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies*-0 bis du CGI) ¹.

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a *sexies*-0 du CGI) ¹.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ¹	Moins-values à 12,8 % ²	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ³	Solde des moins-values à 12,8 % ⁴
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine ¹	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⁶	Solde des moins-values à reporter col.J=S+D+F-G-H ⁷
	À 19 %, 16,5% ⁽¹⁾ ou à 15 % ²	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> -0 du CGI) ³	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> -0 bis du CGI) ⁴	À 15 % ou À 16,5 % ⁽¹⁾ ⁵		
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SARL SAN CARLO "LA MARE AU DIABLE"

Néant *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés {	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5^e, 6^e, 7^e alinéas de l'art. 39-1-5^e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise: SARL SAN CARLO "LA MARE AU DIABLE"		Néant <input type="checkbox"/>	
Exercice ouvert le: 01112020 et clos le: 31102021		Données en nombre de mois 1 2	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :	YP	8,00	
Dont apprentis	YF		
Dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	339 945	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	OK		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT		
TOTAL 1	OX	339 945	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	794	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF	107 256	
Variation positive des stocks	OD	13 753	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 2	OM	121 803	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats	ON	141 653	
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	58 123	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	56 398	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	1 134	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OY		
TOTAL 3	OJ	257 308	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)	OG	204 440	
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)	SA	204 440	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	EV	<input checked="" type="checkbox"/>	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	339 945	Effectifs au sens de la CVAE * EY 8,00
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)	HX		
Période de référence	GY	0 1 / 1 1 / 2 0 2 0	GZ 3 1 / 1 0 / 2 0 2 1
Date de cessation	HR		
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU. Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § déclaration des effectifs.			

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1)

Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31102021

N° SIRET 34766842800035

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL SAN CARLO "LA MARE AU DIABLE"

ADRESSE (voie) Parc du Plessis Picard D306

CODE POSTAL 77550 VILLE REAU

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 0 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 0

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 3 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 2501

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique [] Dénomination []
 N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []
 Adresse : N° [] Voie []
 Code Postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []
 N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []
 Adresse : N° [] Voie []
 Code Postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []
 N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []
 Adresse : N° [] Voie []
 Code Postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []
 N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []
 Adresse : N° [] Voie []
 Code Postal [] Commune [] Pays []

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique DEL POZZO Prénom(s) CARLO
 Nom marital [] % de détention 25,99 Nb de parts ou actions 650
 Naissance: Date [] N° Département [] Commune [] Pays []
 Adresse : N° 38 Voie RUE JAUZIER KOESTLER
 Code Postal 94100 Commune SAINT-MAUR-DES-FOSSES Pays FRANCE

Titre (2) Mme Nom patronymique MANDAGLIO Prénom(s) MARIA LUISA
 Nom marital DEL POZZO % de détention 23,99 Nb de parts ou actions 600
 Naissance: Date [] N° Département [] Commune [] Pays []
 Adresse : N° 38 Voie RUE JAUZIER KOESTLER
 Code Postal 94100 Commune SAINT-MAUR-DES-FOSSES Pays []

SAGE Experts-comptables janvier 2021

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

SARL SAN CARLO "LA MARE AU DIABLE"



Extension 2

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance: Date N° Département Commune Pays
 Adresse: N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance: Date N° Département Commune Pays
 Adresse: N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance: Date N° Département Commune Pays
 Adresse: N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance: Date N° Département Commune Pays
 Adresse: N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance: Date N° Département Commune Pays
 Adresse: N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance: Date N° Département Commune Pays
 Adresse: N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance: Date N° Département Commune Pays
 Adresse: N° Voie
 Code Postal Commune Pays

FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

31102021

N° SIRET

3 4 7 6 6 8 4 2 8 0 0 0 3 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SARL SAN CARLO "LA MARE AU DIABLE"

ADRESSE (voie)

Parc du Plessis Picard D306

CODE POSTAL

77550

VILLE

REAU

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	Pays

SAGE Experts-comptables janvier 2021

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

2021	Détermination et suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report en application de l'article 212 bis du CGI	2464
-------------	--	-------------

(À souscrire par les sociétés indépendantes non membres d'un groupe fiscal et par les sociétés membres d'un groupe fiscal pour la détermination de leur résultat comme si elles étaient imposées séparément)

I – Montant de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice		
A- Règles de droit commun		
Charges financières nettes de l'exercice	a	
EBITDA fiscal de l'exercice	b	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice (montant le plus faible entre a - 30 %*b et a - 3 000 000 €)	(c-1)	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice, après application du complément de déduction de 75 % (régime spécial applicable aux entreprises autonomes): (c-1) – 75 % x (c-1)	(c-2)	
B- Clause de sauvegarde en faveur des entreprises membres d'un groupe consolidé		
Ratio fonds propres/actifs de l'entreprise en %	d	
Ratio fonds propres/actifs du groupe consolidé en %	e	
Si (d) est supérieur ou égal à (e) : Complément de déduction des charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice = 75 % x (c-1)	f	
C- Règles applicables aux situations de sous-capitalisation		
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du premier plafond de sous-capitalisation, afférent aux dettes contractées auprès d'entreprises non liées ou auprès d'entreprises liées pour la part n'excédant pas une fois et demie les fonds propres	g	
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du second plafond de sous-capitalisation, afférent à la part des dettes contractées auprès d'entreprises liées excédant une fois et demie les fonds propres	h	

II – Suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report		
A- Suivi des charges financières nettes en report		
Stock de charges financières nettes restant à imputer à l'ouverture de l'exercice (y compris le solde de la fraction d'intérêt mentionné au 6ème alinéa de l'article 212 du CGI, non imputé à la clôture du dernier exercice ouvert avant le 1er janvier 2019)	i	
Montant des charges financières nettes en report transférées	(i bis)	
Dont montant des charges financières nettes transférées de plein droit (art.209-II-2 du CGI)	(i ter)	
Nombre d'opérations sur l'exercice concernées par le transfert de plein droit (2)	(i quater)	
Montant de charges financières nettes en report imputé au titre de l'exercice	j	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice et reportables : (c-1) – (f) ou (g) + 1/3 x (h)	k	
Stock de charges financières nettes restant à imputer à la clôture de l'exercice (i) - (j) + (k)	l	

B- Suivi des capacités de déduction inemployées en report				
	Stock à l'ouverture de l'exercice	Capacités de déduction inemployées transférées de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)	Stock à la clôture de l'exercice
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5	m			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4	n			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3	o			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2	p			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1	q			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N	r			

(1) Cette colonne peut être servie si (a) est supérieur à (c-1) – (f)

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits, charges et/ou capacités de déduction et le montant

S.A.R.L « RESTAURANT SAN CARLO »

Sarl au Capital de 38 127 Euros
Siège Social : LE PLESSIS PICARD 77 550 REAU

R.C.S. MELUN B 347 668 428

PROCES-VERBAL

2

DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 avril 2022

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX,
Le Samedi 30 avril à dix-huit heures,

Les associés de la Société **RESTAURANT SAN CARLO**, Société à Responsabilité Limitée au capital de 38 127 Euros, se sont réunis au Plessis-Picard à Réaux, sur convocation de la gérance.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par tous les associés présents ou représentés.

L'Assemblée est présidée par Monsieur DEL POZZO Carlo, Gérant.

Le décompte des associés étant présents ou représentés fait apparaître que l'Assemblée peut valablement délibérer et prendre toutes décisions sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de la gérance sur la situation et l'activité de la société durant l'exercice social clos le **31 octobre 2021**, ainsi que sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de Commerce intervenues au cours de l'exercice ;
- Examen et approbation des comptes et du bilan dudit exercice et quitus à la gérance ;
- Emploi des résultats.
- Approbation des conventions visées à l'Article L 223-19 du Code de Commerce.
- Questions diverses.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- 1) Un exemplaire de la lettre de convocation.
- 2) Le rapport de la gérance.
- 3) L'inventaire, le bilan, le compte de résultat en liste, et l'annexe.
- 4) Enfin, le texte des résolutions qui seront proposées au vote de l'Assemblée.

Puis, il rappelle que le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice, le bilan, le compte de résultat en liste et l'annexe, ainsi que le texte des résolutions proposées, ont été adressés aux associés non gérants plus de quinze jours francs précédant l'Assemblée, l'inventaire a été tenu à leur disposition au siège social.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président donne ensuite lecture du rapport de la gérance.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.



La discussion close et personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

Les associés donnent acte ensemble et individuellement au gérant de ce qu'ils ont été régulièrement et en son temps convoqués à la présente Assemblée.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de Commerce, approuve le bilan, le compte de résultat de l'exercice clos le **31 octobre 2021** tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant sur l'emploi des résultats de l'exercice au **31 octobre 2021**, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, soit 20 618 Euros (arrondi) de la manière suivante :

Origine du résultat à affecter :

* Report à Nouveau	147 306
* Résultat de l'Exercice	20 618
* Autres Réserves	351 549
* Réserve légale	3 813
TOTAL.....	523 286

Affectation proposée :

* Dividendes	0
* Report A Nouveau	147 306
* Autres Réserves	372 167
* Réserves légale	3 813
TOTAL.....	523 286

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne au gérant quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice clos le **31 Octobre 2021**.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

La collectivité des associés approuve la rémunération brute de Monsieur DEL POZZO Carlo pour la somme de 87 037.92 Euro brute pour l'exercice clos le **31 octobre 2021**.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité,
l'intéressé ne prenant pas part au vote.

*_*_*_*_*

Rien ne figurant plus à l'ordre du jour, le présent procès-verbal est immédiatement rédigé, transcrit sur le registre, puis signé, après lecture faite, par les associés.

La séance est levée à Vingt Heures.



S.A.R.L « RESTAURANT SAN CARLO »

Sarl au Capital de 38 127 Euros
Siège Social : LE PLESSIS PICARD 77550 REAU

R.C.S. MELUN B 347 668 428

RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 30 avril 2022

Madame, Monsieur,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire annuelle, en exécution des prescriptions légales et statutaires, pour vous rendre compte de l'activité de votre société et des résultats de notre gestion durant l'exercice écoulé clos le **31 octobre 2021**, et pour soumettre à votre approbation les comptes et bilan dudit exercice.

Le rapport de votre gérance, de même que les comptes, bilan et autres documents ou renseignements s'y rapportant, ont été mis à votre disposition dans les conditions et délais prévus par la législation en vigueur.

Nous tenons à profiter du présent examen de comptes pour vous demander de ratifier, en tant que de besoin, l'exécution des mandats que vous avez conférés à la gérance concernant les opérations réalisées pendant la période écoulée.

Rapport d'activité :

Nous vous rappelons que nos comptes sont présentés conformément aux dispositions de l'arrêté du 29 Novembre 1983 relatives à la mise en place du plan comptable révisé.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect des principes généraux de prudence, de régularité, et de sincérité et d'image fidèle.

Nous avons réalisé un chiffre d'affaires net de 339 945€uros contre 641 740€uros au cours de l'exercice passé et dégagé un bénéfice comptable de 20 618 €uros contre une perte comptable de (56 933) €uros sur l'exercice précédent.

Ce résultat est lié, en partie, à l'augmentation de nos charges d'exploitation qui s'élèvent à 430 090€uros contre 703 863€uros pour l'exercice précédent.

Nos charges externes sont passées de 180 174 €uros à 146 487 €uros et la masse salariale de 225 770 €uros à 134 599 €uros.

En complément des explications qui précèdent, nous vous donnons ci-après une comparaison de certains chiffres avec ceux de l'exercice précédent :

	EXERCICE 19/20	EXERCICE 20/21
Actif immobilisé	631 059	617 923
Actif circulant	442 311	465 349
Comptes de régularisations	13 252	10 310
TOTAL ACTIF	1 086 622	1 093 581
Capitaux propres	540 795	561 413
(avant affectation du résultat)		
Provision pour risques et charges		
Dettes	545 827	532 169
TOTAL PASSIF	1 086 622	1 093 581
Résultat net de l'exercice	<u>(56 933)</u>	<u>20 618</u>

En conséquence, les résultats de l'exercice font apparaître un bénéfice de 20 618 €uros que nous vous proposons d'affecter de la manière suivante :

Origine du résultat à affecter :

* Report à Nouveau	147 306
* Résultat de l'Exercice	20 618
* Autres Réserves	351 549
* Réserve légale	3 813
TOTAL.....	523 286

Affectation proposée :

* Dividendes	0
* Report A Nouveau	147 306
* Autres Réserves	372 167
* Réserves légale	3 813
TOTAL.....	523 286

En application des dispositions de l'Article 47 de la Loi du 12 Juillet 1965, il est rappelé qu'il n'a été mis en distribution aucun dividende au cours des trois exercices précédents.

Conformément aux prescriptions légales - Article L 233-6 du Code de Commerce - nous vous signalons qu'aucune société ou personne morale ne possède plus de la moitié du capital social.

Nous vous précisons, en outre, que vous aurez à vous prononcer sur les points suivants :

- les opérations visées à l'Article L 223-19 du Code de Commerce.
- Le quitus à donner à votre gérance.

Nous sommes à votre disposition pour vous donner tous renseignements complémentaires sur les questions qui viennent d'être traitées, et nous espérons que vous nous renouvellez votre confiance en approuvant les résolutions qui vont maintenant être mises aux voix.

LA GERANCE.

S.A.R.L « RESTAURANT SAN CARLO »

Sarl au Capital de 38 127 €uros
Siège Social : LE PLESSIS PICARD 77550 REAU

R.C.S. MELUN B 347 668 428

<p style="text-align: center;">PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 AVRIL 2022</p>
--

RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Les résultats de l'exercice faisant apparaître un bénéfice de 20 618 euros, l'Assemblée Générale, statuant sur l'emploi des résultats de l'exercice au **31 Octobre 2021**, en décide l'affectation suivante :

Origine du résultat à affecter :

* Report à Nouveau	147 306
* Résultat de l'Exercice	20 618
* Autres Réserves	351 549
* Réserve légale	3 813
TOTAL.....	523 286

Affectation proposée :

* Dividendes	0
* Report A Nouveau	147 306
* Autres Réserves	372 167
* Réserves légale	3 813
TOTAL.....	523 286

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

